

Titre

DUERP CDTT44

Rédacteur

Jacques Marin – Secrétaire Général

Date d'édition

28 février 2023

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Locaux de travail	<ul style="list-style-type: none"> • L'espace de travail est-il adapté à l'activité et l'aménagement participe-t-il à la sécurité des salariés ? <i>Priorité: élevé</i> <p>La répartition de l'espace et les aménagements intérieurs peuvent exposer autant à des risques liés à l'activité physique qu'aux risques psychosociaux. Un aménagement proposant une diversité d'espaces adaptés aux besoins des activités (ex. bureaux fermés, salles de réunion, espaces d'accueil, zones de jeux...) permet de limiter ces risques.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Prévoir un espace individuel suffisant, en collectif ou individuel (bureau, atelier...).</i> - <i>Organiser les flux de circulation des personnes et des produits afin de limiter les risques de collisions, de chutes ou les manutentions avec port de charge</i> - <i>Prévoir des accès et des passages de largeur suffisante pour accéder au poste de travail, aux rangements, aux plans de travail (passage minimum de 80 cm).</i> - <i>Prévoir un système d'aérations permettant d'assurer la qualité de l'air dans les locaux (ventilation, filtration, éviter les courants d'air, etc.)</i> - <i>Mettre à disposition des salariés des installations sanitaires, des espaces de restauration et de repos adaptés.</i> 	Oui	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>différentes activités de bureau (circulation, ambiance, travail sur écran...).</p> <p>Le Code du Travail fixe les niveaux d'éclairage selon la nature et la précision demandée au poste de travail et aux circulations (circulation, ambiance, travail sur écran...).</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'éclairage naturel (châssis vitrés, portes transparentes, voire éclairage zénithal, etc.). - Compléter l'éclairage naturel par un éclairage artificiel adapté si besoin. - Prévoir différentes sources lumineuses indépendantes, fixes et orientables. <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement des zones de travail et de circulation permet-il de limiter le risque de chutes ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Les chutes de plain-pied (glissades, trébuchements, faux pas, pertes d'équilibre etc.) sont des accidents du travail encore trop souvent perçus comme étant inévitables et de caractère bénin. Contrairement à ces idées reçues, elles constituent pourtant une des principales causes d'accidents dans l'environnement professionnel. Elles peuvent avoir des conséquences graves, parfois même fatales, pour les salariés victimes.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p>	<p>Oui</p>	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le travail de façon à limiter les déplacements inutiles et les déplacements dans les escaliers. - Veiller au bon état du sol et réparer les sols endommagés - Sécuriser les escaliers (main courante et bande « agrippante » en nez de marche). - Déblayer et éclairer les zones de circulation et les escaliers. - Supprimer, réduire ou signaler tout obstacle, petit dénivelé, aspérité dans les aires de circulation. - Veiller à l'absence de matériels stockés dans les escaliers. - Mettre en place des protections collectives contre les chutes de hauteur (rambardes, garde-corps...) dans les lieux de circulation en hauteur (mezzanine, passerelle, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • Le nettoyage des locaux est-il effectué régulièrement ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Le nettoyage permet de limiter les contaminations et d'assurer une bonne hygiène pour les usagers et les salariés. L'utilisation des produits d'entretiens nécessite la mise en place de mesures adaptées.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un nettoyage régulier des locaux (sols, plan de travail). - Remplacer les produits d'entretien dangereux par des produits moins dangereux. - Mettre à disposition des gants adaptés aux produits d'entretien. 	Oui	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Les systèmes d'alarme et de détection permettent de détecter plus rapidement un départ de feu et de contacter au plus vite les secours. De plus, il est obligatoire de disposer de moyens d'extinction des incendies.</p> <p>Brochure INRS "ED 6060 - Faire face au feu". Brochure INRS "ED 6054 - Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'équiper de systèmes de détection et d'alarme. - S'équiper de systèmes d'extinction des incendies. - Organiser les vérifications périodiques de conformité. - Former les salariés à l'utilisation des extincteurs. - Formaliser un plan d'évacuation et procéder à des exercices d'évacuation réguliers. 		
Travail sur écran	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement des postes sont-ils adaptés au travail sur écran ? <i>Priorité: élevé</i> <p>L'utilisation d'un écran associé à un mauvais éclairage et un mauvais agencement peuvent provoquer une fatigue visuelle. Les postes de travail sur écran doivent être installés de manière confortable en prenant en compte les exigences visuelles et les contraintes posturales mais aussi l'organisation du travail et le contenu des tâches.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p>	Oui	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un mobilier adaptable à chacun et réglable, permettant une posture adaptée. - Mettre en place un éclairage adapté aux postes informatiques et un positionnement perpendiculaire à la lumière du jour. - Choisir des écrans mats, orientables et inclinables facilement. - Régler l'intensité des écrans à un niveau confortable. Privilégier un affichage sur fond clair. <ul style="list-style-type: none"> • Les logiciels et l'organisation du travail sont-ils adaptés à la tâche et au niveau de connaissance des utilisateurs ? <i>Priorité: élevé</i> Le logiciel doit être adapté à la tâche à exécuter et d'un usage facile et adapté au niveau de connaissance et d'expérience de l'utilisateur. <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter les logiciels à la tâche à exécuter et au niveau de connaissance et d'expérience de l'utilisateur. - En cas de nouveau logiciel, mettre en place un programme de formation adapté, en prévoyant des possibilités d'ajustement du logiciel après premières utilisations. - S'assurer de la continuité d'un SAV et communiquer sur l'organisation ou les modalités d'interventions/de contact du prestataire. - Former au minimum deux personnes à l'utilisation des nouveaux logiciels afin d'anticiper les périodes d'absences. - Prévoir un accompagnement dans les premiers temps d'utilisation du logiciel et en cas de difficultés d'utilisation ultérieures. 	Oui	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Livraison, manutention et stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Les points de livraison sont-ils matérialisés et fonctionnels ? <i>Priorité: élevé</i> Un point de livraison mal matérialisé et non aménagé augmente le risque d'accident et rend plus difficile la manutention. <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Positionner les zones de livraison en dehors des zones de circulation et sur un sol plat. - Libérer les espaces autour des véhicules de livraison. 	Oui	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements d'aide à la manutention sont-ils mis à disposition des salariés ? <i>Priorité: élevé</i> Le port de charges lourdes est source d'efforts excessifs qui peuvent entraîner de nombreuses blessures ou maladies et plus spécifiquement des troubles musculosquelettiques (lombalgie, sciatique, etc.). <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition des équipements d'aide à la manutention adaptés aux tâches et à leur environnement : chariots, dessertes, diables, etc. - Déposer les objets à bonne hauteur et veiller à ce qu'ils restent accessibles. 	Oui	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le stockage des produits et matériels est-il bien organisé ? 	Non	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Priorité: bas</i></p> <p>Un stockage inadapté peut générer des accidents : chutes d'objets, chutes de plain-pied, efforts physiques pouvant être à l'origine de troubles musculosquelettiques (lombalgie, sciatique, etc.). Le stockage des produits chimiques (produits d'entretien, colles, dégraissants, colorants, vernis, peintures, etc.) doit faire l'objet de mesures spécifiques.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le rangement des matériels en fonction de leur poids, de leur condition de stockage et de leur fréquence d'utilisation. - Stocker les charges lourdes à hauteur de la taille. 		<ul style="list-style-type: none"> • Débarrasser les réserves des matériels qui encombrant le sol et installer des rayonnages supplémentaires autant que de besoin. <p><i>Responsable : Responsable matériel du CDTT44</i> <i>Date de fin : 31.08.2023</i></p>
Évènements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Une visite préparatoire permet-elle de garantir une intervention en toute sécurité ? <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Préparer un évènement sans avoir visité les lieux peut conduire à une mauvaise appréciation des besoins en terme d'outils, d'aides techniques, du nombre de salariés et d'organisation de l'évènement, ainsi qu'à une gestion inadaptée des imprévus. Travailler avec des intervenants extérieurs génère également des risques spécifiques à prendre en compte.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p>	Oui	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisir un véhicule équipé des éléments de sécurité. - Utiliser des véhicules adaptés au nombre de personnes et aux charges transportées (VUL, présence d'un hayon...). - Entretien régulièrement les véhicules, mettre en place un carnet de suivi et encourager vos collaborateurs à signaler les dysfonctionnements. - Arrimer les charges avant le départ du véhicule pour éviter les mouvements et les renversements. - Former le personnel au calage et au rangement du matériel dans le véhicule. <ul style="list-style-type: none"> • Disposez-vous de moyens de manutention pour effectuer les chargements / déchargements ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Les manutentions manuelles de charges lourdes exposent notamment au risque de lombalgies.</p>		
Risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> • La charge de travail est-elle équilibrée entre les personnels, les tâches diversifiées et planifiées ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Toutes les associations rencontrent des périodes de forte charge de travail pour les salariés (inscription en début d'année scolaire, demandes de subventions, réalisation du budget, clôture des comptes, évènements exceptionnels ...).</p>	Oui	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Une charge de travail mal équilibrée entre les personnels, le manque de temps et les délais trop courts contribuent à augmenter les dysfonctionnements et aggraver les tensions.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartir la charge de travail de façon équitable. - Faciliter et organiser la communication. - Anticiper les périodes de forte activité. - Revoir la répartition des charges en cas d'absentéisme. - Enrichir le travail et les compétences, alterner les activités durant la journée. - Respecter les temps et conditions de pause. <ul style="list-style-type: none"> • Pour les salariés en relation avec le public, la prévention des incidents et agressions (verbales, comportementales ou physiques) est-elle organisée ? <p><i>Priorité: élevé</i></p> <p>Des tensions peuvent survenir notamment avec les adhérents, les bénévoles ou avec le public ou les fournisseurs. Ces violences, qu'elles soient verbales ou physiques, font partie des risques psychosociaux et doivent être évaluées et prévenues au même titre que les autres risques.</p> <p>Pour approfondir l'évaluation des risques psychosociaux se reporter à l'outil INRS "Faire le point RPS".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p>	Oui	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer le plus clairement possible auprès des adhérents, des bénévoles et du public pour limiter les incompréhensions autour de l'activité mais aussi des missions et devoirs de chacun. - Suivre et gérer les incidents afin d'identifier et traiter les causes récurrentes. - Définir et diffuser aux salariés des consignes sur la conduite à tenir en cas de litige. - S'organiser pour que les salariés puissent faire appel à un responsable pour les aider à gérer une situation de litige avec un client. <ul style="list-style-type: none"> • L'ambiance de travail est-elle calme et les échanges respectueux entre les salariés ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Une ambiance de travail dégradée peut entraîner dysfonctionnements, stress et conflits. Les différentes formes de violences internes au travail peuvent avoir des répercussions importantes et rapides sur la santé physique et psychologique des salariés qui en sont victimes.</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un bon équilibre entre les ressources disponibles et la charge de travail. - Définir clairement la répartition des tâches. - Assurer une bonne adéquation entre compétences et tâches à effectuer. 	Oui	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - Désamorcer si besoin les situations de conflits par le dialogue direct et le rappel des règles aux personnes concernées. 		
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Des mesures de prévention sont-elles mises en place pour permettre le télétravail en sécurité ? <i>Priorité: élevé</i> <p>De plus en plus d'organisations associatives recourent au télétravail pour les tâches administratives ou l'organisation de certaines activités à distance. Cette organisation du travail présente de nombreux avantages mais peut aussi générer des risques en matière de santé et de sécurité au travail. L'employeur a les mêmes obligations à l'égard des salariés télétravailleurs que vis-à-vis de tous les autres salariés.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la brochure INRS "ED 6384 - Télétravail. Quels risques ? Quelles pistes de prévention ?"</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Équiper les salariés concernés d'outils informatiques et de téléphonie adaptés. - Organiser une assistance à distance pour l'usage des outils informatiques et de communication sur lesquels s'appuie le télétravail. - Si le télétravail a lieu à domicile, rappeler les principes élémentaires d'aménagement des espaces de travail en les adaptant au travail à domicile. 	Oui	

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
	<p>Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "Organisation des secours".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir une procédure de gestion des urgences et la faire connaître. - Disposer dans l'établissement d'une trousse de premiers secours. - Former des salariés sauveteurs secouristes du travail au sein de l'association. <ul style="list-style-type: none"> • Les nouveaux embauchés, personnes bénévoles, salariés temporaires et apprentis sont-ils accueillis et informés sur la sécurité et la santé au travail ? <i>Priorité: élevé</i> <p>Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont particulièrement exposés aux risques d'accidents. Il faut donc leur être particulièrement attentif.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter le dossier web INRS "Nouveaux embauchés".</p> <p><i>Mesures déjà en place :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser l'accueil "sécurité" des nouveaux embauchés et les sensibiliser aux risques présents dans l'entreprise. - Mettre en place le tutorat pour bien intégrer les nouveaux embauchés. 	Oui	